№ 90 — 6me année | Le numéro : 5 centimes | Mardi 4 Août 1908

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . .	11.—	5,50	3.—
Envoi par numéro . .	13.60	6.80	3.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance.
Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée

Administration & Expédition :
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace . . .	0.10	0.20	0.30
Réclames		0.40	

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" à Sion

PLACE A LA REINE
DES MACHINES A ÉCRIRE
Underwood - Standard
ECRITURE VISIBLE

La plus appréciée des machines à écrire.

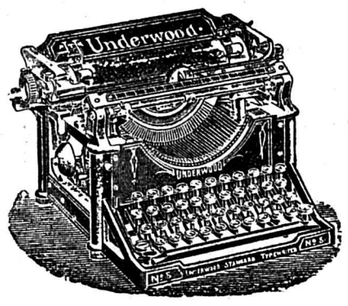

Si vous achetez une machine à écrire, achetez la meilleure !

-- 250.000 en usage --
Démonstration et prospectus par le représentant pour toute la Suisse.
J. G. Muggli, Stockerstr. 47 ZURICH.

OTTO FISCHER
Le plus Ancien Magasin de Meubles en Valais
Sion Rue de Lausanne Sion

Installation complète pour Hôtels, Restaurants. — Grand assortiment de meubles de Salons de tout Style etc..
Salles à manger — Chambres à coucher

Décoration — Rideaux
Chaises de Vienne — Glaces — Tapis de Tables — Milieux de Salons — Descentes de lit — Couvertures de lit

Duvets — Plumes — Crin animal et végétal — Coutil pour matelas
Grand choix de poussettes
Articles de voyage
Réparations et travaux sur commandes
DEVIS GRATIS PRIX MODÉRÉS

Bière de Munich
en fûts et en bouteilles
NONNENMACHER & Cie LAUSANNE

Demandez partout le
Drops-Champagne
ET
Drops-Kirsch
Sirop le plus exquis et le plus désaltérant.
Maurice GAY, Sion
Dépositaires demandés partout

KARL HINNEN
chirurgien-dentiste, SION
DE RETOUR

„PELLICULINE"
Pommade antipelliculaire
Bergmann & Co., Zurich,
pour les soins de la tête. Après quelques jours d'emploi, cette pommade fait disparaître les pellicules. — Succès garanti. — Nombreuses attestations.
En vente chez J. Erné, coiffeur, Sion

GRATIS et FRANCO
est envoyé à tous ceux qui en font la demande en indiquant l'objet de leurs recherches notre journal d'annonces
L'INFORMATEUR
contenant un grand nombre d'Offres, de Ventes très sérieuses relatives à des Fonds de Commerce, Immeubles, Propriétés rurales ou de rapport, Villas, Hôtels, Pensions et Pensionnats, Fabriques et Entreprises industrielles, Terrains, Café-Brasseries, etc., ainsi que des DEMANDES de Capitaux, d'Associations, Commandites, Prêts hypothécaires et autres.
Nous ne sommes pas Agents et ne demandons ni COMMISSION ni PROVISION.
Office Immobilier Suisse, à Genève.

Poussines printanières

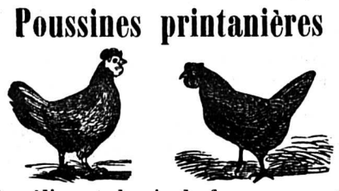

J'expédie par chemin de fer ou par poste
Belles Poussines
race Padoue, pondant 250 gros œufs par année, à fr. 1,60 pièce, prise en gare de départ, chez
MORDASINI
membre de la Société d'Aviculture à Aigle et Monthey.

SIROP
de brou de noix ferrugineux
GOLIEZ
Exiger la marque : 2 Palmiers
sans pareil pour purifier le sang, reconstituant par excellence pour les enfants, scrofuleux, rachitibues, etc..
En vente partout et à la
Pharmacie GOLLIEZ, Morat
en flacon de 3 frs. et 5.50 L.66M

LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg
Fabrique de montres de confiance fondée en 1896.
Remontoirs ancres, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.
En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.— et 12.—
En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.— 16.— 18.— et 20.—
Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans.
Envois franco contre remboursement. — Pas de vente par acomptes.
Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres aux prix les plus bas. 752
On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent.

Sion. - Maison Populaire - Sion.
derrière la cathédrale
Café — Restaurant ouvert à toute heure du jour.
Chambres pour ouvriers et voyageurs
Salle de réunions. Chauffage central.
Se recommande.
l'Union Ouvrière

Raphia, attaches pour la vigne. — Sulfate de cuivre et soufre sublimé. — Bouilie Bordelaise, dosage garanti.
Epicerie, Farines, Seigle, Avoine, Sons.
SE RECOMMANDE :
Société Sédunoise de Consommation, Sion
ADRESSE : Consommation, Sion.

Certificat.
Le soussigné agé de 68 ans était atteint depuis longtemps d'une ponction douloureuse à la poitrine gauche, sueur nocturne, privation de sommeil, éructation, tremblement des mains, marche vacillante et lipopsychie. La cure de deux mois par le traitement par correspondance de la Clinique „Vibron" à Wienacht (autrefois la Clinique Glarus) a produit un résultat surprenant. Le soussigné se porte tellement bien comme il en peut être conforme à son âge. Il ne fait que donner des marques de sa gratitude en vous autorisant à la publicité de ce certificat. Biergasse 4 Calw Wurtemberg, le 8 Juin 1907. Martin Loercher Certifié l'authenticité de la signature. Calw, le 8 Juin 1907. La Munipalité : Unz. Adresse Clinique „Vibron" Wienacht, près Rorschach, Suisse. 888

Baisse de fromages

MAIGRE	1 fr. à 1.50 le kilo	GRAS	à 2 frs. le kilo
M.-GRAS	1 fr.60 à 1.80 „	Limbourg caisse de 5 kg.	à 1 fr. 60 le kg.

Pour dessert ou petit ménage, petite pièce de gras de 5 kgs. à 2 fr. 20 le kilo. Expédié partout contre rembours par 5 à 10 kilos ou par pièces de 15 à 25 kilos. S'adresser à MAILLARD CHATILLENS-ORON VAUD

Exposé public
Il résulte d'annonces, faites par une maison concurrente, laquelle cherche à faire croire au public que les tableaux qu'elle livre sont entièrement faits au fusain ; pour toute réponse nous la mettons au défit de livrer comme nous le faisons; un portrait fusain avec garantie absolue de ressemblance pour le prix de VINGT francs, encadrement compris.
Etablissement Artistique de Saxon

Instruments de musique
A. DOUDIN, Bex
Fournisseur de l'Armée fédérale
Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. *Cordes renommées.* 415
Nicklage — Argentures
Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Vin blanc de raisins secs Ia à 25 frs. les 100 litres
Analysé par les chimistes.
Vin rouge garanti naturel, coupé avec vin de raisins secs à 27 frs. les 100 litres
Echantillons gratis et franco
OSCAR ROGGEN, MORAT.

HERNIES Guérison facile, sans opération sanglante, par l'emploi de l'ONGUENT HERNIAIRE de M. le Curé Beck. S'adresser à A. Bannwarth Beck à Guebwiller 34 Gde Rue (Hte Alsace). O634N

Pour une villa à Genève
(ménage de 3 personnes) on demande pour de suite, une femme de chambre recommandée, d'au moins 22 ans, ayant du service. S'adresser à Mme Firmenich, 1 av. Servette à Genève ou Mme Fanny Ferroux à St-Léonard, Valais.

ALIMENT POUR VEAUX
Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à trois centimes le litre.
PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.
PRIX : 0,65 LE KILOG.

GALLINEA
ALIMENT de la BASSE-COUR
augmente la ponte des poules, facilite l'engrais des volailles. Prix : 30 centimes le kilog. En sacs de 50, 25 et 10 kg.
A. PANCHAUD, fabricant à Vevey
En vente chez les principaux négociants, droguistes et graniers.

En 2-8 jours
les *goîtres* et toutes *grosseurs au cou* disparaissent : 1 flac. à fr. 2.20 de mon *eau antigoitreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guéri tout aussi rapidement *bourdonnement* et *dureté d'oreilles*, 1 flacon fr. 2.20.
S. FISCHER, méd.
à Grub Appenzell Rh.-E.) 76

Plus de Goître !
STRUMALINE
SOUVERAIN contre le *gros cou*.
Dépôts dans toutes les pharmacies.
Dépôt général : D. Grewar, Meiringen.
Prix du flacon : fr. 1.50.

Thés de Ceylan de Chine 467
Maison E. STEINMANN
Thés en gros
● GENEVE ●
Demandez ce thé à votre épicier

CÉSAR CALDI
RUE CIRCONVALLATION
DOMODOSSOLA
TANNERIE ET MANUFACTURE DE TIGE

Bulletin politique

Le conflit hollando-vénézuélien

Le président Castro a retiré l'exéquatur de tout le personnel consulaire de la Holllande.

Il a fait savoir à la Hollande qu'elle avait offensé le Venezuela de plusieurs façons. Il a cité la conduite du ministre de Hollande, celle du croiseur hollandais « Gelderland », qui n'a pas salué le drapeau vénézuélien, l'attaque dont a été victime le consul du Venezuela à Willemstad (Curaçao), la violation du consulat, et la profanation dont l'écusson consulaire a été l'objet à Curaçao.

On déclare officiellement à la Haye qu'il n'est nullement question d'envoyer une grande force navale au Venezuela.

On annonce cependant que dans l'éventualité où le cuirassés « Gelderland », actuellement seul navire de la flotte hollandaise dans la mer des Antilles, serait, à un moment donné, pour une raison ou pour une autre, dans l'impossibilité de servir, le cuirassé « Jacob-Van-Heemskerk partira pour la mer des Antilles.

* * *

Les retraites pour la vieillesse en Angleterre

La Chambre des communes ayant repoussé tous les amendements apportés à la loi de retraites pour la vieillesse, la Chambre des lords a acquiescé d'assez mauvaise grâce à ces rejets en votant un ordre du jour de lord Lansdowne disant qu'elle n'accepte pas les motifs allégués par les Communes, et qu'elle entend que son acquiescement ne soit pas considéré comme un précédent.

Le bill des retraites pour la vieillesse et celui des universités irlandaises se trouvent définitivement votés.

Les deux Chambres s'ajournent à aujourd'hui lundi jusqu'au 12 octobre.

* * *

Les troubles ouvriers en France

A la suite des sanglants événements de Vigneux, le gouvernement français a fait lancer des mandats d'arrestation contre les principaux agitateurs de la Confédération générale du Travail. Deux d'entr'eux ont pu être arrêtés; ce sont Bousquet, secrétaire de la Fédération de l'alimentation et Yvetot, secrétaire de la C. G. T. Les autres n'ont pu être découverts. M. Briand, ministre de l'instruction publique, qui était en villégiature, en Bretagne auprès de ses parents, s'est rendu en toute hâte à Paris et il a longuement délibéré sur la situation avec MM. Clémenceau, président du Conseil, et Viviani, ministre du Travail. On s'attendait à ce que ce dernier désapprouve les mesure de rigueur prises contre les agitateurs socialistes, ses correligionnaires politiques; mais on assure qu'au contraire, il s'est montré partisan des arrestations des perturbateurs, ce qui lui vaudra certainement une excommunication majeure de la part de son parti. Par contre, il s'est opposé à la dissolution de la C. G. T. qui serait la seule mesure de quelque efficacité, de nature à remédier au mouvement révolutionnaire ouvrier.

Les chefs de la C. G. T. ont relevé le défi de M. Clémenceau par un décret de grève générale de 24 heures, de dimanche soir, 2 août à lundi soir 3 août. Ce décret est libellé en ces termes:

« Le comité confédéral, prenant acte des déclarations faites par les différents délégués, considérant que la suspension de travail de vingt-quatre heures est la seule réponse qu'il convienne de faire aux nouveaux crimes gouvernementaux, invite en conséquence les corporations ouvrières à chômer lundi 3 août prochain et s'en rapporte aux organisations intéressées pour prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette suspension de travail. »

C'est à la suite d'une longue séance de nuit que la grève générale, à Paris, a été décrétée. Tout le monde n'était pas d'accord à ce sujet .Les plus violents, dans le conseil des quatre-vingts, auraient voulu déclarer l'insurrection immédiate; les timides du centre proposaient d'attendre encore les évènements et enfin les droitiers, effrayés sans doute par les conséquences de la politique révolutionnaire de la C. G. T. auraient volontiers voulu faire un petit mouvement en arrière. Ce n'est qu'à une faible majorité que la décision finale tendant à la grève de vingt-quatre heures, fut décidée.

A l'issue de la réunion, les deux chefs, Griffuelhes et Pouget et quelques autres grévicultеurs sont appréhendés par la police et conduits au dépôt.

PARIS, 3. — M. Clémenceau a conféré dimanche après-midi, avec MM. Lépine et Armand Bernard, secrétaire général de la préfecture de la Seine, en remplacement de M. de Selves, en congé, pour discuter des mesures à prendre pour la journée d'aujourd'hui.

Toute la garnison de Paris est consignée depuis dimanche soir et des renforts sont arrivés pendant toute la nuit des garnisons voisines.

Le président du conseil espère que ce grand déploiement de forces donnera à réfléchir aux révolutionnaires et que la journée se passera sans grands désordres.

En tout cas M. Clémenceau a déclaré qu'il ne voulait pas rester sous le coup de la grève générale.

Cela indique que de nouvelles mesures vont être prises pour mettre fin à l'agitation révolutionnaires de la C .G. T.

— A la suite de la grève des typographes, la situation de la presse parisienne est la suivante:

« Le Matin » paraîtra sur deux pages seulement, composées par les chefs de service des typographes. La « République française » l'« Autorité », l'« Aurore », le « Gil Blas », le « Soleil », la « Petite République » ne paraîtront pas.

Le « Figaro » paraîtra car il a eu la précaution de se faire imprimer dans la banlieue.

SAINT-ETIENNE 3. — Obéissant à la tactique nouvelle de la Confédération du travail, de nombreux syndiqués ont tenu samedi une réunion générale.

Tous ont décidé la grève de vingt-quatre heures pour le jeudi 6 août.

BOURGES, 3. — La Bourse du travail de Bourges avait fait apposer des affiches relatives aux évènements de Villeneuve-Saint-Georges et protestant très violemment contre l'attitude du gouvernement. La police a lacéré ces affiches..

LENS, 3. — La Fédération syndicale des mineurs du Pas-de-Calais, dirigée par le libertaire Broutchoux et affiliée à la C. G. T. lance un violent manifeste aux mineurs, les invitant à oublier désormais leurs dissentiments « pour s'unir dans un suprême besoin de vengeance et de protestation .»

On craint des troubles pour la journée d'aujourd'hui.

* * *

Points noirs en Turquie

Il est nécessaire de donner après une semaine un tableau de la situation, malgré les difficultés provenant de l'extrême confusion de l'heure présente. A cet égard, il y a deux opinions. Celle des jeunes-turcs, partagée par la majorité des Ottomans libéraux: elle est entièrement optimiste; elle ne redoute aucune complication, ni obstacle. Au contraire, beaucoup d'étrangers, vieux résidents connaissant bien le pays, éprouvent depuis quelques jours de l'inquiétude, et tout en étant convaincu du triomphe final du parti constitutionnel, ils appréhendent des journées de troubles. Entre ces deux opinions il est difficile de se prononcer, mais il est possible d'indiquer quelques précisions qui donneront une idée exacte de l'état des choses. La constitution paraît définitivement acquise; il semble impossible que la réaction puisse conserver quelque espoir. La grande majorité des Ottomans, même ceux qui appartiennent au personnel du régime antérieur, acceptent sans réserve le fait accompli; enfin l'attitude de l'armée donne à cet égard toute garantie.

Les jeunes-turcs parviennent peu à peu, malgré des résistances sourdes, à nettoyer Yldiz-Kiosk de la camarilla qui conseillait le sultan d'une manière funeste. La fuite de Selim pacha, la révocation cette fois certaine du maréchal Zeki pacha et de Hamdi, maître de la police, enfin la disparition d'Izzet pacha sont des résultats significatifs. Voilà les faits qui peuvent donner raison aux optimistes. Mais d'autres faits justifient un certain pessimisme. Depuis deux jours, l'aspect de Péra a changé; on remarque de nouveau beaucoup de figures louches; signe certain que les espions n'ont pas complètement disparu.

Depuis la libération des prisonniers de droit commun, la sécurité est moindre. Des incidents caractéristiques se sont produits où des individus bizarres ont eu une attitude très provocante à l'égard des Européens. L'absence de véritable gouvernement et de police rend la chose inquiétante.

Au point de vue politique aussi, la situation pourra se troubler. Déjà se forment des partis entre lesquels des conflits pourront se produire.

Il y a les Ottomans appartenant au monde officiel et qui affichent aujourd'hui leur libéralisme.

Ce groupe, qui est en réalité composé de ralliés, présente, si on peut dire, le « centre » des régénérateurs.

Le comité « Union et Progrès », dont la direction est à Salonique, et qui est seul auteur du mouvement, a, à Constantinople, un comité subordonné.

Dans un mois paraîtra le journal officiel du parti, sous le titre de « Schloupa i Ummen » (conseil national). Ce groupe, le plus puissant, le plus actif, le seul organisé secrètement depuis plusieurs années, représente une opinion plus avancée; ce sera la gauche, et il poursuivra sans doute la conquête du pouvoir contre les libéraux conservateurs qui l'occuperont tout d'abord.

Pour être complet, il faut encore mentionner le comité « Progrès » formé par le prince Sabah ed-Medine, qui n'a pas pris part aux évènements de Macédoine entièrement dus à « Union et Progrès ».

Ainsi se dessinent déjà les groupes et partis entre lesquels l'entente absolue ne règnera pas longtemps.

— On a lu samedi soir à la Sublime-Porte un édit impérial prononçant solennellement le maintien de la constitution, annonçant que la déclaration en a été faite aux représentants des puissances et énumérant toutes les mesures exceptionnelles de l'ancien régime qui sont complètement abolies désormais.

L'édit a été apporté au grand-vizir par Nouri pacha, second chambellan.

En recevant l'édit, le grand-vizir l'a porté d'abord à ses lèvres, et l'a passé à un moustechar du grand-viziriat qui a lu le long document aux fonctionnaires assemblés et au peuple.

Nouri pacha a remis également à la Porte un hatti hurmayoun qui sera publié demain. On assure que celui-ci charge la Porte de la pleine responsabilité de la convocation prochaine des députés.

Une communication officielle annonce la formation d'un conseil spécial en vue de mettre en application immédiate les articles de la constitution.

Les décisions prises par le conseil seront immédiatement portées à la connaissance du peuple.

* * *

La Belgique et le Congo

La séance de vendredi, à la Chambre belge, a été consacrée au vote sur les amendements à l'article 2 de la loi d'annexion du Congo. Il n'y en avait pas moins d'une vingtaine, presque tous présentés par les socialistes. Comme ceux-ci, dans un dessein d'obstruction, avaient décidé de réclamer l'appel nominal, la droite a dû faire un sérieux effort pour être en nombre. Depuis longtemps, on n'avait vu les bancs catholiques si bien garnis. Grâce à l'appoint de quelques libéraux, la plupart des amendements représentés par les oppositions ont été repoussés à une majorité de 80 voix contre 40. Parmi les amendements adoptés et auxquels s'était rallié le gouvernement, il faut noter: celui qui reconnaît que dans l'administration coloniale, la langue française et la langue flamande seront également tenues pour officielles; l'amendement du ministre de la justice qui stipule que les citoyens belges de la métropole, les autres Belges immatriculés au Congo et les étrangers jouiront de tous les droits civils reconnus par la législation de la colonie et que leur statut personnel sera régi par leurs lois nationales « en tant qu'elles ne sont pas contraires à l'ordre public. » Le vote le plus intéressant de la séance a été l'adoption à l'unanimité de l'amendement de M. Royer, socialiste, stipulant que « nul ne peut être contraint de travailler pour le compte ou au profit de sociétés commerciales ou de particuliers. » Le gouvernement a admis tout au moins provisoirement cette formule parce que les libéraux annexionnistes estimaient indispensable de proclamer dans la charte que la Belgique entend élever une barrière contre l'esclavage.

Il semble, aux dernières nouvelles, que la droite soit unanimement résolue à repousser toute nouvelle proposition d'ajournement. Les débats seront donc poursuivis en dépit des tentatives d'obstruction. Ce qui s'est passé jeudi, à la Chambre des communes est, du reste, de nature à encourager le gouvernement. Sir Edward Grey, interrogé, a déclaré qu'il n'était pas souhaitable que le Parlement belge, absorbé par l'étude d'un important problème, fût constamment troublé par des communications de gouvernements étrangers. Il a ajouté que si l'annexion n'était pas votée, l'Angleterre était résolue à ne pas accepter un retour à l'ancien état de choses. La Belgique trouvera sans doute dans ces paroles une raison de plus de désirer que le projet soit adopté au plus tôt. Ainsi le veulent à la fois l'intérêt national et l'intérêt international.

CONFEDERATION

La fête fédérale des sous-officiers

148 délégués sont arrivés à Winterthour pour la fête fédérale des sous-officiers. L'assemblée a eu lieu samedi à l'Hôtel de Ville.

Conformément aux propositions du comité central, l'assemblée a écarté une proposition de la section de Vevey, tendant à faire des démarches auprès du Département militaire, afin que le pistolet d'ordonnance soit remis à prix réduit aux sous-officiers, à partir du grade de sergent. La section de St-Gall a été désignée comme siège futur du comité central et comme lieu de fête en 1911. L'assemblée des délégués aura lieu à Montreux en 1909.

L'assemblée a élu membres honoraires les colonels Muller, conseiller fédéral, chef du département militaire; Wille, commandant de corps; Geilinger, conseiller national, commandant de la division du Gothard.

Une couronne a été déposée devant le monument de l'ancien président de la Confédération, J. Furrer.

La section de Genève, représentée entre autres, par son président M. Keller, a reçu de vives félicitations pour la superbe fête qu'elle avait organisée à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation..

A 5 heures, a eu lieu la réception officielle des sections à la cantine, où la bienvenue leur a été souhaitée par le président du comité d'organisation, sergent-major Schaffroth qui a prononcé à cette occasion le premier discours de fête .Faisant allusion à l'anniversaire du 1er août, il a évoqué les sentiments patriotiques qui doivent remplir le cœur des sous-officiers comme soldats et comme citoyens. En terminant, il a poussé un hourra en l'honneur de la Société des sous-officiers, grande et forte.

Samedi soir, un feu d'artifice a été tiré. Dimanche ont eu lieu les concours.

L'Italie et le colportage

Les gouvernements suisse et italien ont échangé la déclaration suivante:

Il est entendu entre les deux gouvernements que chaque Etat se réserve l'entière liberté de sa législation en ce qui concerne le droit pour les ressortissants de l'un d'eux d'exercer, sur le territoire de l'autre des mêmes droits que les ressortissants d'Etat tiers avec lesquels le même principe a été convenu.

En conséquence de cette déclaration, les cantons ne sont dorénavant plus tenus de délivrer aux ressortissants italiens en Suisse des patentes pour le colportage et l'exercice des professions ambulantes aux mêmes conditions qu'aux ressortissants d'autres cantons ou de la nation la plus favorisée. Ils ne sont tenus d'accorder aux Italiens que les mêmes droits qu'ils accordent aux ressortissants d'autres Etats avec lesquels la liberté de la législation en ces matières a été convenue; ce Etats sont énumérés dans une circulaire du 25 juin 1907 du Conseil fédéral.

Les conseillers fédéraux en vacances

Vendredi, ont pris leurs vacances, MM. les conseillers fédéraux Brenner et Deucher, président et vice-président de la Confédération; pendant leur absence qui se prolongera tout le mois d'août, la présidence sera exercée par M. Muller, qui, après M. Deucher, est le doyen du Conseil fédéral.

M. Forrer, dont l'état de santé s'est sensiblement amélioré, va reprendre ses fonctions le 3 ou 4 courant.

M. Ruchet sera de retour de ses vacances le 6 août. Le Conseil fédéral ne se réunira pas avant le 8 août, sauf imprévu; les affaires urgentes seront réglées par voie de « circulation », c'est-à-dire que les dossiers circuleront d'un conseiller fédéral à l'autre, chacun faisant connaître son avis et donnant sa signature. C'est de cette façon qu'a été prise la décision autorisant l'ouverture à l'exploitation du Weissenstein à dater du 1er août.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

La direction du Ier arrondissement des C. F. F. est autorisée à établir une canalisation d'eau sous la chaussée de la route cantonale Sion-St-Gingolph, aux abords de la gare de Martigny-Ville, aux conditions fixées par le Dt des Travaux publics.

— Les travaux de correction de la route à l'intérieur du village de Leytron sont adjugés à M. Jos. Moulin, au dit lieu.

— M. le Dr Urbain Terraz, de St-Imier, est autorisé, au vu de son diplôme fédéral, à pratiquer l'art médical dans le canton.

— Il est accordé des permis de coupe aux communes de Greich, de Bister, Filet et Mœrel, d'Eischoll, Niedergesteln et Hothen, à la corporation de Raft, aux bourgeoisies de Viège, de Chalais et d'Orsières.

Usines électriques de la Lonza à Viège

On nous écrit:

Les personnes qui ont visité Viège ces derniers temps ont sans doute remarqué les importantes constructions qui s'élèvent à proximité de la gare .C'est une nouvelle fabrique de la Société des Usines électriques de la Lonza, dont le siège est à Gampel.

Les 10 et 11 juillet le Conseil d'Administration de la Société accompagné des représentants de diverses autorités, entr'autre MM. Imboden, préfet de Viège, d'Allèves, ingénieur cantonal, Amaudruz, directeur du Viège-Zermatt, visita l'ensemble de l'installation nouvelle, sous la conduite du directeur général de la Société, Mr. A .Gandillon et des ingénieurs et entrepreneurs chargés des travaux.

On visita d'abord la fabrique même, située à Viège, avec ses halles construits entièrement en béton et fer, ses entrepôts pour les matières premières, les ateliers de préparation, le hall grandiose destiné à recevoir les fours électriques qui absorberont 20000 HP, en pleine marche, les salles de concassage, d'emballage, de magasinage et d'expédition, les ateliers de réparations, les annexes et les bureaux.

Un train spécial, gracieusement mis à la disposition des visiteurs par la direction du Viège-Zermatt, les transporta dans la vallée de la Viège, pour l'examen des installations hydro-électriques appelées à fournir l'énergie à la fabrique. Cette énergie est fournie par une dérivation de la Viège de Saas au-dessous du village de Saas-Balen; le canal de dérivation a une longueur de 11 kilomètres environ, entièrement en tunnel, et se termine près de Stalden, à une altitude de 700 mètres au-dessus de la vallée. De là l'eau est amenée par une conduite forcée d'environ 2 kilomètres à l'usine hydro électrique installée au lieu dit « Ackersand ». Cette usine pourra contenir 5 turbines de 5500 HP. chacune, accouplées directement aux dynamos. Pour le moment deux groupes de machines sont installés. Dans cette usine, aujourd'hui presque achevée, l'énergie est transmise par une ligne aérienne de 6 kilomètres, à la tension de 15,500 volts, à la fabrique de Viège.

Après la visite du barrage de Balen, à 15 kilomètres en amont de l'Ackersand, le retour s'opéra par le tunnel, achevé depuis le printemps. Grand fut l'étonnement des visiteurs, lorsqu'ils débouchèrent au Château d'eau qui termine le tunnel, à 1425 m. environ d'altitude: ils avaient devant eux un panorama des glaciers, Bietschorn, Balfrin, Weisshorn, etc. La descente continua le long de la conduite forcée, Le terrain est préparé pour recevoir trois conduites parallèles, dont la première est en voie d'achèvement. Elle est composée de 185 pièces, d'un diamètre de 50 à 70 centimètres et d'une longueur de 7 m. 5 à 10 mètres. Le poids d'une seule de ces pièces peut s'élever à 4000 kg.

La nouvelle fabrique de Viège sera mise en marche cet automne; elle augmentera très fortement la puissance industrielle de la Société des usines électriques de la Lonza, qui exploite déjà les usines de Gampel (Valais), Thusis (Grisons), et Chèvres (Genève), dont les installations sont bien connues. Elle apportera un accroissement notable à la production électrochimique de la Suisse, déjà si élevée, grâce aux forces hydrauliques dont la nature a doté notre pays.

Un triple accident à l'Ober-Gabelhorn

Le guide Leo Julen, de Zermatt, est arrivé vendredi du Gabelhorn, annonçant que trois touristes sans guide avaient fait une chute à l'Ober Gabelhorn.

Ces touristes étaient arrivés à Zermatt jeudi soir à 10 heures. Ils avaient mangé chez M. H. Perren, et étaient montés à l'hôtel du Trift, sans donner nulle part leurs noms.

Vendredi, à l'aube, ils avaient quitté l'hôtel pour faire l'ascension de l'Ober Gabelhorn, sans guide. Deux autres caravanes les précédaient et les suivaient. Tout à coup, la dernière caravane entendit un bruit semblable à celui d'une chute de pierres. Elle se colla contre la paroi. Quand elle regarda au-dessus d'elle, les trois touristes avaient disparu. Une colonne de secours est partie immédiatement, et a ramené les cadavres.

La caravane qui suivait les victimes était composée d'une dame allemande avec deux guides. Avant l'accident, les touristes avaient poussé un cri d'appel; la dame avait répondu; c'est immédiatement après que l'accident s'est produit. On suppose que les touristes ont voulu voir qui avait répondu à leur appel, qu'ils ont perdu l'équilibre et qu'ils ont été précipités dans l'abîme.

Les touristes victimes de l'accident du Gabelhorn sont deux Zurichois et un Bernois, mais on ignore leurs noms. Tous trois venaient directement de la cabane de la Concordia (glacier d'Aletsch.)

On explique ainsi l'accident. Arrivée à mi-hauteur du Gabelhorn, la caravane s'est trouvée en face d'un passage difficile. En voulant l'éviter, les touristes se sont engagés dans un couloir dans lequel la glace fondante était recouverte de 10 cm. environ de neige fraîche; comme la matinée était déjà avancée, la neige était devenue molle et c'est ce qui a causé l'accident.

L'exposition de fruits à Sierre

La première des expositions cantonales périodiques de fruits de l'année, qui a été tenue à Sierre, samedi et dimanche, n'a malheureusement pas été aussi fréquentée qu'on l'aurait désiré. La moitié, tout au plus, de la place disponible, était occupée. On a eu le bon goût de parer les vides de bouquets de fleurs.

Seuls, les arboriculteurs du centre du canton avaient envoyé leurs produits. et ce sont à peu près les mêmes noms qu'on retrouve, aux listes des récompenses, dans toutes les les précédentes expositions de fruits.

Ce sont les abricots Luizet qui tiennent la première et la plus grande place; il n'y en a pas moins de 40 exposants; à côté s'étalent encore quelques plus modestes échantillons de Rosé, d'Alberge, Paviot et Montplaisir. M. Ant. Ribordy, à Riddes, expose de gros abricots Luizet de fort belle apparence pour lesquels il obtient la prime de 1ère classe avec 10 points, maximum.

Citons à titre de curiosité deux petits rameaux d'une longueur de main à peine, exposés par M. P. Romailler, à Chermignon, et qui ne portent pas moins d'une dizaine d'abricots.

Après les abricots, les pêches, M. B. Kuriger, à Uvrier expose de superbes Amsden, qui font l'admiration des visiteurs et pour lesquelles il obtient le maximum des points.

L'exposition comprenait en outre quelques collections de pommes et de poires précoces. Parmi les pommes, à signaler celles de M. Pellanda, de Sierre et de M. le curé Pralong pour ses « Transparentes de Croncels » qui méritent bien leur nom de « transparentes »; car elles sont presque diaphanes. Les variétés de poires étaient nombreuses: Coloré de Juillet, citron des Carmes, St-Laurent, Descannurge, Beurré Giffard, Beurré romaine, Beurré d'Espagne, Poire Crénesine etc. Pour les Beurré Giffard et Coloré de Juillet, de Preux Jules, à Sierre, obtient le maxi-

mum des points; M .Ribordy Ant. obtient le même résultat pour ses Coloré de Juillet.

On remarquait en outre quelques grappes mûres de raisins rouges, exposées par M. Morard Joseph, à Sierre.

Deux exposants seulement pour fruits emballés; M. Berger L., à Sion, expose plusieurs cageots (2 caisses d'abricots, une de pêches, une de pommes et une de poires). Ces fruits étaient emballés avec beaucoup de soin et de goût, de manière à rehausser la valeur de la marchandise. Il a obtenu le maximum des points. Un seul exposant d'emballages: Mme Judith Bonvin, Bramois, maximum des points pour une caissette d'emballage vide.

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain numéro la liste des primes obtenues.

Sous un bloc de pierre

Un accident, qui faillit être mortel, est survenu vendredi après-midi aux carrières de pierre à chaux de M. Schwéry, situées entre Granges et Saint-Léonard. Un jeune ouvrier M. L .Revaz, a été pris sous un énorme bloc de pierre. Il ne fut toutefois atteint qu'à une jambe. Des compagnons de travail le tirèrent de sa cruelle situation; car il ne pouvait faire aucun mouvement et allait perdre connaissance. Après un premier pansement, M. Schwéry s'empressa de le faire transporter en voiture à Sion où M .le Dr Germanier lui donna des soins. Le pauvre jeune homme portait de graves blessures à la jambe, qui entraîneront une assez longue incapacité de travail.

Sion — Ier Août

L'anniversaire de la fondation de la Confédération a été célébré cette année, à Sion, avec un peu plus d'éclat que d'habitude.

A 9 h. du soir, un cortège composé de l'Harmonie municipale, d'une demi-douzaine de sociétés locales avec leurs drapeaux et des élèves du cours normal suisse de travaux manuels, s'est déroulé dans les principales rues de la ville, à la lueur des torches et des lanternes vénitiennes. Le cortège s'est arrêté à la Planta, où l'on avait allumé un grand feu de joie. Il y avait foule sur la place. L'hymne national a été joué par l'Harmonie puis chanté par une société de chant.

Au sommet des collines de Valère et de Tourbillon, brillaient des feux de bengale; ces feux devaient être allumés au moment où le cortège arriverait sur la place; mais, par suite d'un malentendu, on les a allumés plus tôt, en sorte que de la Planta, on n'a pu les voir.

Le cortège s'est ensuite rendu au café-jardin de la Planta. Là, un concert a été donné, au profit des incendiés de Bonaduz, par les sociétés de la ville, avec le bienveillant concours des élèves et professeurs du cours normal de travaux manuels. Ce concert, qui a eu beaucoup de succès, s'est terminé par un tableau vivant exécuté par nos gymnastes.

Il a produit la jolie recette de fr. 130.

XXIIIme cours normal suisse de travaux manuels (pour instituteurs) à Sion

Le cours normal pour instituteurs approche de sa fin. La clôture officielle aura lieu vendredi prochain, 7 août, et dans l'après-midi du même jour, soit de 1 à 4 heures, l'exposition de tous les travaux pourra être visitée par le public .Vu le grand nombre des participants au cours et par suite le grand nombre des travaux exécutés, la direction du cours s'est trouvée dans la nécessité de scinder l'exposition en deux parties: l'une, dans le Musée industriel (cours élémentaire, cartonnage, modelage); l'autre dans le grand Vestibule du Collège (menuiserie et sculpture).

Cette exposition, d'un intérêt général et captivant, montre comment il est possible, dans un laps de temps relativement court, d'arriver à de surprenants résultats, lorsque l'on suit une méthode raisonnée et pratique.

La Direction du cours adresse donc à toute la population une chaleureuse invitation à visiter cette exposition dont l'entrée est gratuite. Espérons qu'un nombreux public répondra à à cet appel.

Saxon — Les abricots

La cueillette des abricots bat son plein, écrit-on de Saxon au « Confédéré ». La récolte est bonne; la qualité est excellente et le prix, grâce aux forts achats de la fabrique de conserves et aux nombreux acheteurs étrangers (il en vient d'Allemagne) est rémunérateur.

Saxon compte récolter environ 600,000 kg. d'abricots, qui, au prix moyen de fr. 0,35 le kilogr., laisseront de beaux bénéfices aux arboriculteurs intelligents qui ont eu l'heureuse idée d'en garnir leurs champs et vignes.

Il y a une dizaine d'années à peine que Saxon n'expédiait presque pas de fruits; tout s'achetait par la fabrique de conserves et les revendeurs de la localité. Aujourd'hui, c'est par wagons complets et quelques 3 à 400 colis postaux par jour que les expéditions se font.

La recette annuelle en abricots, de quelques milliers de francs qu'elle était il y a 10 ans, se chiffre aujourd'hui à plus de 200,000 francs, et étant donné les plantations nouvelles qui se font toutes les années, il ne se passera pas 10 ans que la production aura doublé et que la recette atteindra le demi million.

En présence d'un si brillant résultat, on ne peut qu'encourager les propriétaires de terrains — surtout ceux du coteau — à augmenter encore leur culture, car même à un prix inférieur à celui qui se paie cette année, le rendement, comparativement au coût de la main d'œuvre, est excellent.

Saxon possède encore des terrains incultes au coteau; tout doit être mis en culture; rien ne doit rester improductif; là où il y a place pour un arbre, il doit être planté, car un abricotier planté constitue pour son propriétaire une rente moyenne annuelle d'au moins 20 fr. durant 15 à 20 ans, si l'arbre est soigné.

Ajoutez à cela le produit des cultures faites dans les terrains arborisés et calculez-en le rendement! Vous constaterez alors combien vous êtes largement dédommagé du travail consacré à vos terres et si, au produit de votre travail, vous joignez une sage économie; si vous supprimez toutes dépenses inutiles, sans vous interdire quelques saines distractions après le travail accompli, vous ne tarderez pas à voir paraître dans vos foyers, sinon la richesse, mais le bien-être expulsant la misère et tout le cortège de maux qu'elle entraîne après elle.

Le Ier Août à St-Maurice

Le cours clinique et tactique des officiers sanitaires de langue française est arrivé vendredi à Saint-Maurice par les Mosses et Villars. Samedi, l'école a visité en détail les forts de Dailly.

Cette visite a coïncidé avec la fête du premier août, qui revêt chaque année un caractère plus imposant. Le canon des forts a tonné et les projecteurs lumineux ont éclairé Saint-Maurice, où pour la première fois une fête populaire avait été organisée.

Un cortège a eu lieu auquel ont pris part toutes les sociétés avec leurs drapeaux. Une quête a été faite pendant le concert en faveur des incendiés de Bonaduz. On voyait sur les Alpes vaudoises et valaisannes un grand nombre de feux de joie.

Bouveret — Lugubre trouvaille

On nous écrit, le 1er août:

Vendredi soir, 31 juillet, des pêcheurs du Bouveret ont trouvé à l'embouchure du Rhône le cadavre d'un homme paraissant âgé de 40 ans environ. On croit qu'il s'agit d'un citoyen d'Ollon disparu depuis 15 jours environ. Le cadavre a été trouvé sur la rive vaudoise. La justice s'est rendue sur les lieux samedi, 1er août.

Bouveret — Disparition

On nous écrit:

On est sans nouvelles de deux jeunes Anglais partis de Lausanne le 30 juillet pour faire l'ascension du Grammont. Leur passage a cependant été signalé le même jour à Novel et depuis on ne sait pas la direction qu'ils ont prise. On craint un accident de montagne.

Sion — Etat-civil

Mois de juillet

NAISSANCES

Ebiner Charles de Donat, de Sion. Podico Judith, de Guido, d'Italie. Czech Anna, de Gottfried, de Sion. Courtine François Joseph, de François Joseph, dit Charles, de Savièse. Sartoretti Berthe Henriette de Laurent, de Sion. Rey René d'Alexis de Saxon. Mayor Olga, de Joseph, de St-Martin. Mô Carmen de Gaudenzio de Porgesesia. Gaudin Gustave de Joseph, d'Evolène. Vonschallen Hermann de Jean de St-Nicolas. Jacquemet René de Charles Joseph, de Conthey. Varone André, de Jérôme, de Savièze. Varone Gabrielle de Jérôme, de Savièze. Mabillard Emile, de Modeste, de Grimisuat.

DECES

Podico Judith de Guido, de Italie. Fournier Charles, de Pierre, de Nendaz, 5 mois. Rion Ida née Gollet de Balthasar, de Sion, 27 ans. Cossarel François d'Edouard, d'Abste, 2 mois. Marx Jeanne de Joseph, de Bratsch, 19 mois. Dumas Marie de Jean, de Salins, 5 mois. Muller Gaspard de Gaspard de Sion, 35 ans. Simmelmeyer Emilie, de Michel, de Sion, 72 ans. Mathys Marie-Louise, de Jean de Rutscheln, de Berne, 71 ans. Fournier Jean de Jacques Léger, de Nendaz, 37 ans.

MARIAGES

Favre Léon de Monthey et Grorod Jeanne de Marzine (Thonon).

St-Léonard — Etat-civil

NAISSANCES

Morand Adolphe Jules, d'Antoine, St-Léonard. Gaillet Adélaïde Joséphine d'Edouard, Port-Valais.

MARIAGES

Néant.

DECES

Néant.

Vex et Agettes — Etat-civil

NAISSANCES

Favre Lucien Philomen, d'Emmanuel des Agettes. de Kalbermatten Anny Marie-Louise, d'Alphonse, de Sion.

MARIAGES

Néant.

DECES

Néant.

Riddes — Etat-civil

NAISSANCES

Gaillard Marcel de Léopold, Riddes.

MARIAGES

Néant.

DECES

Néant.

Vouvry — Etat-civil

NAISSANCES

Tambourini Louise Amélie Suzanne, de Es, de Mercatto (Lombardie). Es Borrat Marguerite Amélie d'Alphonse, de Val d'Illiez. Vuadens Edouard d'Elie de Vouvry. Pignat Clémence Lydie de Léon, de Vouvry. Wirz Rodolphe Georges, de Charles, de Menziken, Argovie. Carraux Aloïs Hugo de Léon François de Vouvry.

DECES

Néant.

MARIAGES

Vuaden Jules Narcisse d'Alexandre de Vouvry et Pignat Céline Augustine de René de Vouvry. Barman Henri Pierre de Pierre Marie de St-Maurice et Pot Marie Emilie de Clovis, de Vouvry. Roch Félix Hyacinthe de Jean, de Port-Valais et Pécorini Marie Amélie de Fçois, de Ameno, Italie.

Port-Valais — Etat-civil

NAISSANCES

Courtine Marie Ampsie d'Ernest, de Savièse. Clerc Nelly Julia de Jules de Port Valais.

DECES

Baruchet Françoise, née Roch, de Port-Valais, 96 ans. Borgna Gabrielle Marthe. de Jean de Preglia Italie. 2 ans. Curdy Yvonne Henriette d'Henri, 4 mois.

MARIAGES

Néant.

NOUVELLES DES CANTONS

Argovie

ASSEMBLEE DES CATHOLIQUES

Hier dimanche a eu lieu la troisième assemblée des catholiques du canton d'Argovie. Des discours ont été prononcés par MM. Wyrsch, conseiller national, Stammler, évêque de Bâ et Lugano, Wirz, député au Conseil des Etats, Eggspuhler, conseiller national, etc.

Un télégramme a été envoyé au cardinal Rampolla à Einsiedeln. Des télégrammes patriotiques ont été échangés entre catholiques argoviens et les participants à la cérémonie d'inauguration du monument de Morgarten.

Schwytz

LE SEJOUR DU CARDINAL RAMPOLLA

Nous avons reçu trop tard pour paraître dans le dernier numéro, la correspondance suivante:

Dans ma dernière correspondance, je relatais en termes succints, l'accueil que l'abbaye d'Einsiedeln a faite au cardinal Rampolla.

Le lendemain de son arrivée déjà, S. E. se rendait à la Sainte Chapelle,. Assisté des deux cérémoniaires du monastère, il célébra les saints offices avec une piété profonde qui impressionna vivement les nombreux pèlerins agenouillés autour de la « santa Casa ».

La messe dite, le cardinal détacha de la chaîne qui la soutenait, sa croix pectorale sertie d'émeraudes et la déposa sur l'autel de la Vierge. Depuis ce jour, cet ex-voto précieux orne la sainte image comme une preuve touchante de l'amour et de la vénération du Prince de l'Eglise envers la Mère du Sauveur.

Rares sont les jours où S. E dit la Messe à la Sainte Chapelle, il la célèbre d'ordinaire dans la chapelle abbatiale avec la seule assistance de son fidèle valet de chambre. Celui-ci se retire après le Sanctus, laissant son maître se livrer pendant une demi-heure à une méditation préparatoire à l'Elévation. Il met un temps presque égal à faire l'action de grâce après la communion, de sorte qu'à Rome notamment, 2 heures d'horloge s'écoulent entre le commencement et la fin de la sainte messe.

Après un déjeuner très sommaire, Son Eminence, accompagné du révérend père abbé et de son secrétaire, Mgr Rocchi, fait chaque matin une petite promenade à pied dans les environs du monastère. Il affectionne surtout la forêt qui couronne la colline de St-Benoît et où il respire avec délices, les senteurs balsamiques qu'exhalent les sapins et les hêtres. Les heures de l'après-midi sont consacrées à une promenade en voiture dans les localités voisines, dans la vallée de la Sihl ou vers les bords du lac de Zurich. De retour au monastère, entre 5 et 6 heures du soir, S. E. prend un frugal souper à la table abbatiale dressée dans l'hôtellerie, et se retire vers 8 heures dans ses appartements, où il vaque à la prière jusque fort tard dans la nuit. A Rome, son sommeil ne dure que 5 heures.

J'ai eu, mercredi dernier, la bonne fortune d'obtenir une audience. L'entrevue dura près d'une demi-heure.

Son Eminence me parle d'abord de son voyage en Suisse, nécessité par l'état précaire de sa santé. Il me fit comprendre qu'il lui en avait beaucoup coûté de quitter Rome, mais que force lui avait été d'obéir aux ordres formels des médecins et aux sollicitations pressantes du Saint-Père pour lequel il professe un vrai culte. Il me dit son attachement à notre pays, dont il ne se lasse pas d'admirer les beautés. Que de fois, au cours de ses promenades, se prend-il à désirer que Pie X pût comme lui jouir de toutes ces beautés et respirer l'air embaumé de nos montagnes.

Puis, passant du pays à ceux qui l'habitent, il eut des paroles fort bienveillantes pour les catholiques suisses qu'il affectionne tout particulièrement, en raison des bons et loyaux services qu'ils ont rendus et rendent encore à la cause de Papauté

Il donna un souvenir ému au général de Courten, mort à 96 ans, à Florence qui, m'assura-t-il, avait joui à un haut degré de la confiance et de l'estime de Pie IX et de Léon XIII.

Il parla en termes flateurs de l'ancien colonel de la Garde suisse, dont il avait fort regretté le départ de Rome.

Il se déclara heureux de se trouver au milieu des enfants de saint Benoit, dans un sanctuaire consacré à la Sainte Vierge et me congédia après m'avoir donné sa bénédiction.

Je quittai les appartements du cardinal profondément ému de la bonté, de la condescendance, disons le mot: de l'abandon avec lequel l'ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII avait parlé à un moine insignifiant qui était venu le troubler dans la lecture de l'Ecriture Sainte!

Laissez-moi, avant de terminer cette notice écrite à la hâte, mentionner en deux mots le concert donné en l'honneur du cardinal, par le collège de l'abbaye Le programme comportait, entre autres: l'ouverture et un chœur de « Martha », de Flotow, un pot-pourri de Faust, de Gounod et deux discours en italien. Le premier fut prononcé par un Tessinois, Enrico Celio, étudiant en philosophie, lequel chargea Son Eminence de manifester au Saint Père les sentiments d'amour et de dévouement sans bornes que les élèves d'Einsiedeln professent pour l'Eglise du Christ et son chef visible.

La bénédiction du cardinal, demandée au nom de tous les assistants, par le Rd Père abbé, termina dignement cette belle manifestation.

Il n'y a rien de fixé quant à la durée du séjour de Son Eminence à Einsiedeln. Cela dépend du succès de la cure d'air qu'il fait actuellement. Etant donné le progrès sensible qu'il constate, il est assez probable que le cardinal reste jusqu'à la mi-septembre, époque à laquelle il regagnera d'une traite, la Ville Eternelle qu'il n'avait pas quittée depuis longtemps.

D. S.

Vaud

INQUALIFIABLE AGRESSION

Des correspondances au « Bund » la «Nouvelle Gazette de Zurich » annoncent que la femme d'un des juges fédéraux qui se sont prononcés pour l'extradition de Wassilief, a été grossièrement insultée à Lausanne, par quelques individus, dont un lui aurait dit en lui jetant des pierres: « Sale Allemande, la pierre c'est pour toi, la balle sera pour ton mari. »

Espérons, si le fait est exact, que la police saura retrouver ces chenapans.

Zoug

INAUGURATION DU MONUMENT DE MORGARTEN

La fête d'inauguration du monument de la bataille de Morgarten, qui a eu lieu hier dimanche, a été imposante.

Dimanche matin, à 11 heures, un cortège pittoresque s'est mis en marche.

Le cortège a fait halte près de la chapelle élevée sur le champ de bataille et a chanté, tête découverte, l'hymne national avec accompagnement de musique, puis il a continué sa marche jusqu'à Letziturm, à l'entrée de la vallée d'Aegeri où les chœurs ont chanté l'hymne de Angerer « Confédérés, garde à vous. »

Le cortège est arrivé vers midi près du monument qui se trouve érigé sur la hauteur au-dessus du lac d'Aegeri. Il a été accueilli par les chants patriotiques de groupes d'enfants costumés et par une foule nombreuse. Les participants se sont groupés sur une terrasse près du monument, puis après un court repos et une collation, a eu lieu la cérémonie de la remise du monument.

M. Iten, conseiller national, a souhaité aux participants la bienvenue au nom du comité d'initiative et a remis le monument à la protection de la société suisse des officiers qui en a lancé l'idée. Le colonel Wildbolz, en remettant le monument au gouvernement du canton de Zoug, a prononcé un discours patriotique fréquemment interrompu par les applaudissement du public. Au nom du Conseil d'Etat de Zoug, M. Hermann, conseiller d'Etat, a pris possession du monument. Les discours furent encadrés de chœurs avec accompagnement de musique, puis le chanoine Staub, de Aegeri, un vieillard de 86 ans, a donné la bénédiction divine.

Pendant cette dernière partie de la cérémonie, les cloches de toutes les églises de la vallée ont sonné et la foule a chanté le cantique suisse. A 3 heures, les invités se sont rendus en automobiles à Oberaegeri. Pendant qu'ils prenaient part à un banquet, la jeunesse costumée a pris part à un cortège.

La fête a duré jusque dans la soirée et s'est terminée par des feux de joie sur les hauteurs par des illuminations.

Zurich

FETE DES TAMBOURS SUISSES

Dernièrement a eu lieu à Zurich la fête de la société des tambours militaires suisses, fondée, il y a trois ans, à Bienne. Cette fête a eu beaucoup de succès. Elle comportait entr'autre un concours de tambours avec primes .Parmi les membres fonctionnant en qualité de jury, se trouvait M. Mittaz, de Chermignon, instructeur-tambour à Lausanne. C'est le seul Valaisan qui ait pris part à la fête. On ne saurait qu'encourager les tambours militaires valaisans à entrer dans l'association et à participer aux assemblées où ils pourront fraterniser avec leurs collègues confédérés.

ECHOS

TRENTE-DEUX ANS DE LETHARGIE

En 1876, une fillette de Stockholm, Caroline Kailsdatter, alors âgée de 13 ans, tomba en léthargie. Or, après ces trente-deux ans de sommeil inquiétant, elle s'est réveillée mercredi, en parfaite santé.

Elle veut ,malgré son âge, retourner à l'école et y apprendre à lire.

Nouvelles à la main

Entre chauffeurs.

— Tu as écrasé un homme avec ton auto?

— Et j'ai eu peur va! il était si maigre que j'ai cru qu'il allait crever mes pneus!.....

ETRANGER

NORVEGE

LE VOYAGE DE M. FALLIERES

M. Fallières a reçu à Christiania, un accueil aussi cordial qu'à Copenhague, à Stockholm .Dans les toast squi ont été échangés avec le roi au dîner de gala offert par ce dernier, il n'a été fait allusion à aucune question politique. On s'est borné à célébrer des sentiments d'amitié réciproques.

PERSE

SITUATION GRAVE EN PERSE

On mande de Téhéran à la « Gazette de Francfort », samedi à 11 heures du matin, que la situation s'aggrave à Téhéran. Environ 200 personnes se sont réfugiées à la légation de Turquie. On croit qu'une crise ministérielle est imminente.

TURQUIE

LE PARADIS DES MALFAITEURS

Les journaux turcs annonçent que l'amnistie pour les crimes de droit commun est étendue à tout l'empire.

Plusieurs personnes qui se trouvaient dans la prison de Stamboul en état d'arrestation préventive ont réussi à s'échapper.

Une édition extraordinaire des journaux turcs annonce officiellement que l'iradé concernant la suppression de la police secrète a été exécuté conformément à la décision du conseil des ministres.

Pour les recherches relatives aux affaires secrètes, il existe des fonctionnaires spéciaux qui devront être absolument honnêtes et qui, au besoin, auraient mission d'opérer ces recherches sans attenter à l'honneur et sans exercer de surveillance.

Jeunes-turcs et gouvernementaux se renvoient la responsabilité de la mise en liberté inexplicable des 950 détenus de droit commun de la prison centrale de Constantinople. Les jeunes turcs y voient une intervention du palais et soupçonnent les réactionnaires de vouloir constituer une bande noire pour provoquer des désordres qu'on attribuerait ensuite au peuple.

Une députation de journalistes et de jeunes turcs s'est rendue chez le grand vizir pour protester contre cette mesure de clémence générale.

Saïd pacha a répondu qu'il prendrait leur requête en considération.

On dit que Kiamil pacha a démissionné à cause de cette décision du ministère.

MAROC

L'INSURRECTION A FEZ

Pour venger la captivité de Bouchtaben-Bagdadi, les tribus des Ouled Jammaa et des Si-Aina ont ravagé les récoltes du pacha de Fez.

Toutes les tribus des environs de la ville sont insurgées. Le nombre des soldats à Fez n'excèderait pas un millier.

Abd-el-Aziz ayant fait enlever les culasses des canons des remparts, Moulay Hafid avait commandé à un forgeron de les remplacer. Un pointeur ayant tiré un obus, le coup dévia, tuant deux chevaux et un domestique de Moulay Hafid. Ce dernier lui-même faillit être atteint.

DEPECHES

LE SERMENT A LA CONSTITUTION

Constantinople 2. — Dimanche matin, à la caserne Taxin, les officiers et les soldats ont prêté serment à la constitution. Des cérémonies semblables auront lieu dimanche et lundi dans les autres casernes; on ignore cependant quand ce sera le tour de la garde d'Yildiz.

LES TROUBLES EN PERSE

St-Pétersbourg 3. — On mande de Tabriz à l'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg que les révolutionnaires ont coupé dimanche la ligne télégraphique reliant Téhéran à la Russie.

Quelques coups de feu ont été tirés samedi et dimanche.

A CUBA

La Havane 2. — Les élections provinciales et communales ont eu lieu dans l'île et se sont passées dans le calme. A la Havane, comme dans les localités principales, ce sont les conservateurs qui l'ont emporté.

Le président Roosevelt a félicité les Cubains d'avoir montré qu'ils étaient capables de gouverner eux-mêmes et d'avoir prochainement de gouvernement indépendant.

TERRIBLE ACCIDENT

Dresde 3. — Le réservoir à benzine d'une automobile a fait explosion dans un garage.

En un instant, la voiture et son mécanicien devinrent la proie des flammes.

Le cadavre du mécanicien a été retiré complètement carbonisé de dessous les débris de la voiture.

NÉVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
Seul REMEDE SOUVERAIN KEFOL
Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, phien, Genève
Toutes Pharmacies. Exiger le „KEFOL".

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE

E. GESSLER

SION
RUE DE LA DENT-BLANCHE

ADMINISTRATION DU Journal et Feuille d'Avis du Valais

Circulaires — Livres
Cartes de visite — Cartes d'adresse
Lettres de mariage
Enveloppes — Têtes de lettres
Lettres de faire part
— Journaux — Brochures — Registres —
Actions — Obligations
— Cartes de fiançailles —

Impressions soignées en tous genres
Cartes de vins — Etiquettes pour vins
— Catalogues — Prix-courants —
Affiches — Programmes — Lettres de voiture
Cheques — Memorandums
Factures — Diplômes
— Menus —
etc., etc.

Travail prompt et soigné

L'INDICATEUR

industriel, agricole et commercial du VALAIS, pour 1908 - 1909

est en vente à l'Imprimerie E. GESSLER, à Sion et chez MM. Mussler, libraire, Marschall M. Bibliothèque de la Gare, Mme. Vve. Boll, à Sion. M. Walter - Amacker libraire Sierre, et à la Bibliothèque catholique, St-Maurice.

Relié : frs. 3.75

LES MALADIES DE LA FEMME

Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

Toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, faire usage de la **JOUVENCE**, qui est composée de plantes inoffensives sans aucun poison. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibrômes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, et éviter la Mort subite ou les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La **JOUVENCE de l'Abbé Soury** se trouve dans toutes les Pharmacies. **3** fr. **50** la boîte, **4** fr. franco poste. Les trois boîtes **10** fr. **50** franco, contre mandat-poste adressé à **Mag. DUMONTIER**, phcien, 1, pl. Cathédrale, Rouen (France).

(Notice et Renseignements confidentiels gratis)

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais* (16)

La Chambre du Colonel

— Sur quoi basez-vous l'assertion que je me suis montré soulagé? Sur les racontasrs d'une domestique depuis si peu de temps dans ma maison que ses traits mêmes me sont inconnus? Vous voudrez bien admettre qu'une personne d'aussi peu d'expérience ne saurait prétendre me connaître ni interpréter exactement les sentiments de mon cœur d'après quelque expression passagère qu'elle peut avoir surprise sur mes traits.

L'attitude de défi qu'il assumait si brusquement frappa tout l'auditoire. Miss Turner eut un mouvement sous son voile; et l'oncle David, qui, jusqu'ici avait eu l'air profondément indifférent, fixa sur lui un regard de curiosité aiguë. L'attention se fit générale.

— Nous n'avons pas seulement le témoignage de la domestique, fit remarquer le coroner. Votre attitude fut significative et apparente pour beaucoup d'autres. Nous pouvons en donner la preuve au jury s'il l'exige.

Aucun juré n'éleva la voix; le coroner demanda alors à M. Jeffrey s'il avait d'autres explications à fournir sur ce point, et ne recevant aucune réponse, il abandonna cet ordre de questions pour passer à l'examen des faits.

— Où avez-vous trouvé ce papier?

— Dans un des livres rangés sur la bibliothèque du salon. Quand Loretta me transmit le message de ma femme, je compris que je trouverais quelques mots d'elle dans le roman que nous venions de lire; et comme depuis notre mariage nous n'avions pris d'intérêt qu'à celui-là, je ne pouvais m'y tromper.

— Pouvez-vous nous donner le titre de ce roman?

— « Compensation ».

— Et vous avez trouvé ce livre, intitulé « Compensation », dans le salon du premier étage?

— Oui.

— Sur un des rayons de la bibliothèque?

— Oui.

— Où sont placés ces rayons?

Mr. Jeffrey leva la tête d'un air étonné, comme s'il eût demandé: « A quoi bon tant d'insignifiantes questions sur un point de si peu d'importance? » Mais il répondit sans embarras:

— A droite de la porte qui donne dans l'autre pièce.

— A l'angle droit avec la porte qui donne sur le palier, si je ne me trompe?

— Oui.

— Très bien. Maintenant, puis-je vous demander de me décrire la couverture de ce livre?

— La couverture? Je n'ai jamais fait attention à la couverture. Pourquoi me... Pardon; la couverture est assez baroque, autant que je me souvienne... mi-partie rouge et mi-partie verte, je crois...

— Est-ce celui-ci?

Mr. Jeffrey regarda le volume que le coroner lui montrait.

— C'est possible, il lui ressemble en tout cas.

Le volume avait une reliure flamboyante facile à reconnaître.

Le titre au moins indique que c'est le même, dit le coroner. Est-ce le seul livre de la maison, qui ait une couverture de ce genre?

— Le seul, à ma connaissance.

— Assez sur ce point, pour le moment. Je prierai seulement le jury de se rappeler qué la couverture de ce livre a un caractère très particulier, et qu'il était placé sur des rayons situés à la droite de l'entrée qui mène dans la seconde chambre.

... Maintenant, monsieur Jeffrey,, nous vous prierons de regarder ces bagues, ou plutôt cette alliance. C'est celle que vous avez passée au doigts de Mrs Jeffrey lors de votre mariage, il y a quinze jours. La reconnaissez-vous?

— Parfaitement.

— Reconnaissez-vous aussi qu'elle portait une tache de sang quand l'agent vous la montra à votre retour de la maison Moore?

— Je le reconnais.

— Comment expliquez-vous cette petite tache et la légère écorchure faite au doigt de Mrs Jeffrey? Ne pensez-vous pas que l'alliance a dû être arrachée de force?

— Cela semble probable.

— Par qui fut-elle arrachée? Par vous?

— Par moi?... Non!

— Par Mrs Jeffreye elle-même alors?

— C'est plus vraisemblable.

— Il faut qu'elle ait retiré son anneau dans un accès de colère, pour se blesser de cette façon. Une querelle insignifiante entre mari et femme expliquerait difficilement un geste aussi violent. N'avons-nous pas quelque droit d'attribuer à votre désaccord un motif plus grave que celui que vous nous indiquez?

On n'entendit pas de réponse. Mr. Jeffrey redressa soudain sa haute taille; et ce fut tout.

— Dans cette conversation que vous avez eue avec votre femme pendant la matinée du mardi, le nom de miss Turner fut-il prononcé? demanda le coroner après un temps.

— Oui.

— Avec récriminations ou quelque marque d'emportement de la part de votre femme?

— Vous ne me croiriez pas si je répondais non, fut la réplique inattendue de M. Jeffrey.

Surpris par cette attaque directe du témoin, qui avait jusqu'ici supporté avec une patience apparente ses allusions et ses insinuations, le coroner demeura interdit un moment; mais conscient que son rôle de magistrat le mettait en état de tenir tête victorieusement à l'élégant gentleman, qui aurait pu facilement le décontenancer en d'autres circonstances, il observa avec dignité.

— Vous avez prêté serment, monsieur Jeffrey. Nous n'avons certainement aucune raison de ne pas vous croire.

Francis Jeffrey s'inclina, regrettant probablement cette absence momentanée de sang-froid; et baissant les yeux, il articula nettement et posément.

— En ce cas, je répondrai non.

Le coroner changea de front.

— Pouvez-vous faire la même réponse à cette autre question: dans la conversation que vous avez eue immédiatement après avec miss Turner, a-t-il été parlé sévèrement des faits et gestes de Mrs Jeffrey.

Une pause, une hésitation à peine perceptible, mais permettant bien des suppositions, fit perdre à la réponse impatiemment attendue quelque peu de l'énergie d'affirmation qu'il désirait certainement lui prêter.

— Miss Turner était la sœur de ma femme. Aurait-elle, aurais-je été capable de parler d'elle en termes déplacés?

— Ceci n'est pas une réponse à ma question, monsieur Jeffrey. Veuillez me donner une explication plus positive.

Miss Turner fit un mouvement. L'attention de l'assistance était à tel point tendue que tout le monde remarqua ce signe d'émotion. Mr. Jeffrey s'en aperçut sans doute, car son visage s'altéra, tandis qu'il répondait avec force:

— Il ne fut fait aucune récrimination. Mrs Jeffrey m'avait donné des sujets de mécontentement et je ne me privai pas de le dire. Mais pas un instant je n'oubliai qu'il s'agissait de ma femme et que je parlais à sa sœur.

Ces phrases étaient manifestement pleines de réticences; le coroner s'efforça d'obtenir une précision plus grande.

— La conversation donc, porta sur votre femme?

— Oui.

— Ce fut une critique de sa conduite?

— Oui.

— Au bal de l'ambassade?

— ... Oui...

Mr. Jeffrey n'était vraiment pas habile à déguiser la vérité. Il ne put articuler ce dernier monosyllabe qu'avec un effort visible.

Le coroner fit une pause, laissant l'écho de ce « oui! » résonner et s'évanouir dans la salle. Puis, d'un ton cassant qui révéla un antagonisme jusqu'alors assez bien dissimulé:

— Si vous vouliez bien nous rapporter quelques-uns des propos ou des faits qui ont amené le dénouement fatal, cela pourrait nous aider à comprendre la situation.

Mais le témoin n'essaya pas même d'obtempérer à ce désir. Il me parut que les avis étaient partagés dans l'auditoire au sujet de la discrétion dont il faisait preuve; les uns la jugeant exagérée en de telles circonstances, les autres en appréciant vivement toute la délicatesse.

Le coroner l'estima sans doute déplacée, car dès ce moment, il poussa son interrogatoire avec une nuance de sévérité plus grande. Le serrant de près, il l'obligea de convenir d'abord que son entretien avec miss Turner n'avait pas eu pour effet de lui inspirer plus d'indulgence pour sa femme; que nulle réconciliation avec celle-ci n'avait suivi; et que pendant les trente-six heures qui s'écoulèrent avant qu'il rentrât au logis, il ne fit aucune tentative pour calmer la surexcitation d'une enfant que, de son propre aveu, il considérait comme à peine responsable de ses actes. Quand il eut laissé au jury le temps d'apprécier pleinement ces divers points, le coroner accrut l'effet produit en confrontant Jeffrey avec des témoins qui décrivirent les relations très cordiales — pour ne pas dire plus — qui avaient existé entre miss Turner et lui avant qu'il eût fait la connaissance de celle qui devait devenir sa femme. Il termina par une question qui amena le témoin à nier qu'il eût jamais été fiancé à miss Turner et à réitérer l'assertion que son mariage avec miss Moore n'avait rompu aucun engagement antérieur. Mais son accent, et la manière circonspecte avec laquelle il choisit ses mots pour faire ces déclarations ne parurent point à ceux qui l'entendirent, une garantie absolue de sa sincérité. En outre, malgré l'apparente immobilité de miss Turner, on put voir à la façon dont ses doigts se nouaient nerveusement quelle souffrance elle endurait pendant ce pénible interrogatoire. Souffrait-elle seulement dans sa juste fierté? Craignait-elle quelque révélation fâcheuse pour son bon renom? On n'aurait pu le dire; et l'on attendait avec une curiosité cruelle, je l'admets, le moment où cette beauté fameuse serait appelée à la barre, contrainte d'écarter son voile et de révéler les traits admirables qui ne l'avaient pas empêchée d'être délaissée pour une rivale dont le principal mérite résidait en sa grande fortune.

Mais ce moment n'était pas encore venu; le coroner, procédant avec méthode, tendait maintenant à prouver ce que dès le début avait été manifeste pour beaucoup d'entre nous: à savoir que l'hypothèse du suicide de Mrs Jeffrey pouvait à bon droit paraître douteuse. Le billet laissé par la malheureuse femme constituait la preuve la plus solide que pût alléguer Mr. Jeffrey en faveur de cette hypothèse. Mais si ce billet était purement et simplement inventé, ou bien si avant de chercher un remède à ses maux dans la mort, l'infortunée Véronique avait réellement laissé un billet à l'adresse de son mari, ne se pouvait-il pas qu'il eût été tout différent de celui qu'présentait?... qu'il donnât à sa fin tragique une explication tout autre que le manque d'affection pour son mari, la désillusion apportée par le mariage?...

Jugeant Mr. Jeffrey arrivé à un degré de surexcitation nerveuse qui le rendait incapable de parer un coup imprévu, le magistrat prit soudain le papier signé Véronique; et le présentant au témoin, il lui demanda s'il avait jamais remarqué une ressemblance entre l'écriture de sa femme et celle de miss Turner.

Un « non! » indigné parut sur le point de jaillir des lèvres de Mr. Jeffrey; mais il se ravisa, et répondit d'un ton posé:

— Il se peut qu'il y ait une ressemblance. Je n'en sais rien; je connais trop peu de l'écriture de miss Turner pour en juger.

Ceci occasionna une diversion. Des spécimens de l'écriture de miss Turner furent produits; et après qu'ils eurent été dûment identifiés, le greffier les passa aux jurés en même temps que le billet de Véronique. Les murmures d'étonnement qui leur échappèrent en comparant ces divers documents parurent causer une certaine agitation à Mr. Jeffrey. Il rougit de colère et finalement articula d'un ton péremptoire:

(à suivre)